



NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2026

Conseil Municipal du 29 avril 2026

Conformément aux dispositions prévues par l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il appartient au conseil municipal d'approuver le budget primitif 2026.

Le projet de budget s'équilibre en fonctionnement à la somme de 6 011 100 € et en investissement à la somme de 3 320 412 €.

Le document joint retrace de manière brève et synthétique les informations financières essentielles. En application de l'article L2313-1 du CGCT, il sera joint au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La maquette du budget primitif 2026 a été transmise à l'ensemble des conseillers municipaux le 17 avril 2026.

Le budget primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la ville. Il est voté pour l'année civile et retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées.

Il constitue la traduction des politiques publiques mises en œuvre et des projets que la ville souhaite maintenir et développer. Il traduit la volonté d'assurer un juste équilibre entre la nécessité de garantir et de développer des services publics de proximité tout en préservant les grands équilibres qui pèsent sur les finances locales.

I– CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2026

Le budget primitif 2026 est construit sur la base des orientations budgétaires présentées et débattues au cours du Conseil Municipal du 26 février 2026.

II- SYNTHESE GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2026

Dépenses de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Libellé	Prévu en 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Evolution CFU2025/BP2026 (%)
Chapitre 011	Charges à caractère général	1 718 625,00 €	1 634 411,63 €	1 667 660 €	2,03%
Chapitre 012	Charges de personnel	2 433 487,00 €	2 415 790,97 €	2 489 087 €	3,03%
Chapitre 014	Atténuations de produits	200,00 €	126,00 €	150 €	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 022 243,67 €	999 762,94 €	843 269 €	-15,65%
Chapitre 66	Charges financières	130 659,13 €	109 416,24 €	102 610 €	-6,22%
Chapitre 67	Charges spécifiques	2 000,00 €		2 000 €	
Chapitre 68	Provisions pour créances douteuses			3 471 €	
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	402 428,00 €	411 365,96 €	428 860 €	
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement			473 964 €	
Chapitre 002	Déficit de fonctionnement reporté	423 722,49 €			
Total		6 133 365,29 €	5 570 873,74 €	6 011 100 €	7,9%

Recettes de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Libellé	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Evolution CFU2025/BP2026 (%)
Chapitre 013	Atténuations de charges	50 000,00 €	46 781,16 €	35 000 €	-25,18%
Chapitre 70	Produits des services	300 966,00 €	314 648,36 €	300 675 €	-4,44%
Chapitre 73	Impôts et taxes	2 076 867,00 €	2 069 624,00 €	2 069 624 €	0,00%
Chapitre 731	Fiscalité locale	1 956 659,00 €	1 986 281,00 €	2 017 532 €	1,57%
Chapitre 74	Dotations et participations	1 260 851,00 €	1 487 594,00 €	1 195 258 €	-19,65%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	210 860,29 €	218 770,86 €	121 873 €	-44,28%
Chapitre 77	Produits spécifiques	27 000,00 €	27 166,70 €	3 000 €	-88,96%
Chapitre 042	Opérations d'ordre transfert entre sections	250 162,00 €	237 138,31 €	168 138 €	
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté			100 000 €	
Total		6 133 365,29 €	6 388 004,39 €	6 011 100 €	-6,00%

Dépenses d'investissement

Articles	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Evolution CFU 2025/BP 2026 (%)
Chapitre 13	130 000,00 €	130 000,00 €	0 €	
Chapitre 20 -204-21-23	2 232 427,00 €	1 129 476,23 €	2 573 914 €	127,89%
Chapitre 10	42 201,00 €	42 200,82 €	0 €	
Chapitre 16	663 804,00 €	575 047,99 €	555 000 €	0,96%
Chapitre 040	250 162,00 €	237 138,31 €	168 138 €	-29,10%
Chapitre 041	20 000,00 €	19 672,89 €	23 360 €	
Chapitre 001	0,00 €		0,00 €	
Total	3 338 594,00 €	2 133 536,24 €	3 320 412 €	55,63%

Recette d'investissement

Articles	Prévu 2025	Réalisé 2025	Prévu 2026	Evolution CFU 2025/BP 2026 (%)
Chapitre 13	1 534 345,00 €	1 352 082,77 €	216 510 €	-83,99%
Chapitre 16	0,00 €	0,00 €	559 814 €	
Chapitre 23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 10	237 462,46 €	360 552,10 €	463 408 €	28,53%
Chapitre 27	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Chapitre 040	402 428,00 €	411 365,96 €	428 860 €	3,44%
Chapitre 041 (avances)	20 000,00 €	19 672,89 €	23 360 €	18,74%
Chapitre 001	1 144 358,54 €		1 154 496 €	
Chapitre 021	0,00 €		473 964 €	
Total	3 338 594,00 €	2 143 673,72 €	3 320 412 €	54,89%

III – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2026

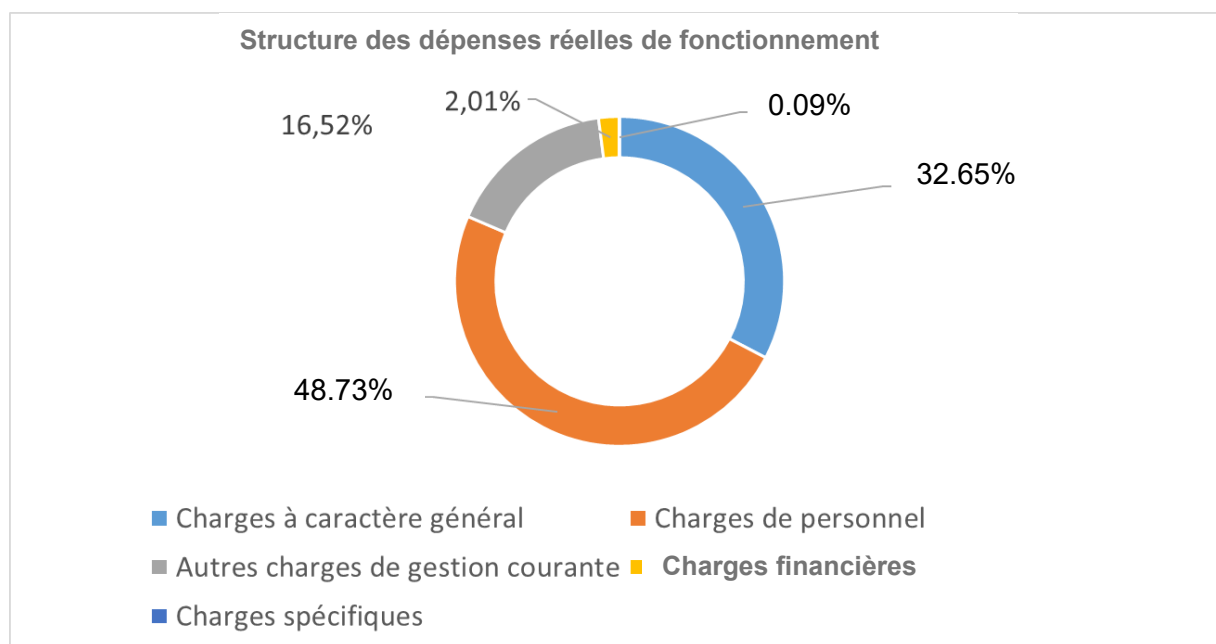
Les présentations ci-dessous ne font apparaître que les dépenses et recettes réelles qui, à la différence des opérations d'ordre, donnent lieu à des décaissements et des encaissements de fonds.

A – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement

Elles regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires à la mise en œuvre des services publics municipaux. Poursuivre et renforcer leur gestion constitue un objectif prioritaire pour la ville qui veille néanmoins à prévoir de la manière la plus juste possible les dépenses nécessaires à leur mise en œuvre.

Elles s'élèvent (hors opérations d'ordre) à 5 108 276 € et se répartissent de la manière suivante :



Les charges à caractère général (011)

Dans un objectif d'efforts de gestion, les charges à caractère général devraient connaître une progression limitée (+2.03% par rapport au réalisé 2025).

Année	2024	2025	2026	2024->2026 %
Charges de gestion	2 546 362 €	2 634 175 €	2 510 929 €	-1,39 %
Charges de personnel	2 409 921 €	2 415 791 €	2 489 087 €	3,29 %
Atténuation de produits	132 €	126 €	150 €	13,64 %
Charges financières	136 774 €	110 077 €	102 610 €	-24,98 %
Autres dépenses	1 969 €	0 €	5 471 €	177,86 %

Les charges de personnel (012)

L'évolution des dépenses de personnel inscrites au budget primitif 2026 enregistre une progression par rapport au réalisé 2025 (+3,03%).

Les prévisions budgétaires pour 2026 prennent en compte les évolutions réglementaires suivantes :

- L'augmentation de 3 points du taux de cotisation CNRACL des employeurs territoriaux (de 34,65 % à 37,65 %), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis 2028. Entre le 1er janvier 2025 et le 1er janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65 % à 43,65 %. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets de l'ensemble des collectivités locales.
- Le glissement vieillesse technicité (GVT) incluant, les avancements d'échelon ainsi que les avancements de grade et promotion.
- La revalorisation du salaire minimum de croissance (SMIC) générant l'augmentation du minimum de traitement dans la fonction publique afin que certains agents publics ne soient pas rémunérés en dessous de ce seuil.

L'amélioration des conditions de travail des agents, la formation et la valorisation des carrières seront poursuivies dans un souci de bien-

être au travail et de prévention des accidents du travail.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires 2026 prennent en compte la revalorisation du régime indemnitaire des agents municipaux et plusieurs recrutements dont un policier municipal et un chargé de communication.

Les autres charges de gestion courante (65)

Les dépenses de ce chapitre regroupent principalement les indemnités des élus, les subventions versées par la ville et les contributions aux organismes extérieurs. Ce poste de dépenses connaîtra une diminution importante par rapport au réalisé 2025 (-15,65%) lié au transfert des résultats du Syndicat des Eaux Loire Lignon à la CMCVR dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement.

Cette année encore, la ville maintiendra les concours financiers en direction des associations locales (170 000 €).

Les charges financières (66)

Les charges financières, qui regroupent les intérêts des emprunts, suivent l'encours de la dette.

Elle comprend des emprunts à taux variable (26%) et à taux fixe (74%).

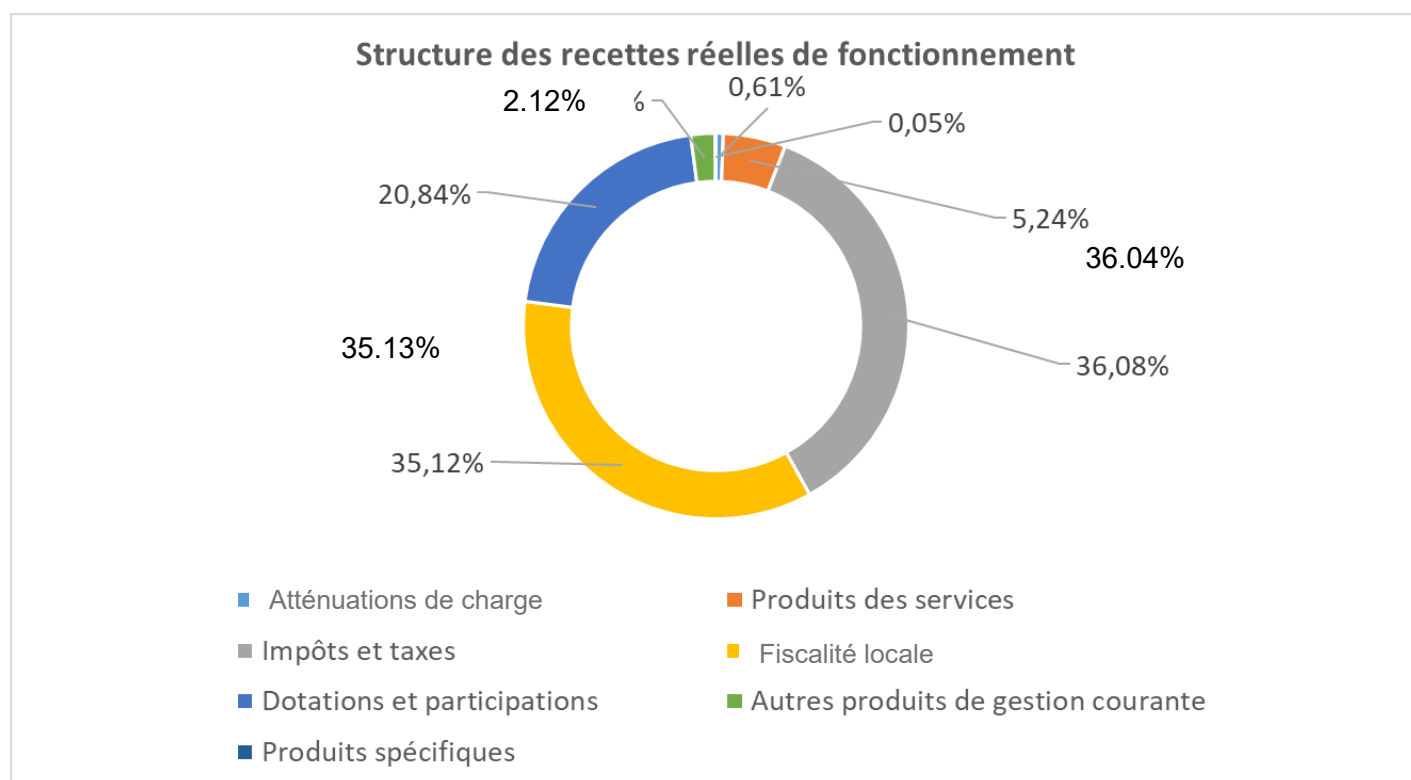
La dette est indexée à 100% sur le risque le plus faible possible suivant la charte de bonne conduite GISSLR (1A).

Les frais financiers devraient connaître une diminution par rapport à 2025 (-6.22%).

Les recettes réelles de fonctionnement

Elles sont composées pour l'essentiel d'impôts et taxes, de dotations et participations et de recettes issues du produit des services municipaux. Elles s'élèvent (hors opérations d'ordre) à 5 742 962 €, et se répartissent de la manière suivante :

pourcentage de 1195258 par rapport a 5742962



Impôts et taxes (73)

Ce chapitre de recettes est construit sur l'hypothèse d'une hausse de 2 % des taux de fiscalité directe locale.

Le produit fiscal attendu, estimé à 1 767 042 € hors compensations de l'État, intègre à la fois l'évolution physique des bases d'imposition et leur revalorisation forfaitaire. À ce titre, pour les locaux d'habitation, un coefficient de revalorisation est fixé chaque année par l'État, indexé sur l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre de l'année N-1, soit +0,8 % pour 2026.

Par ailleurs, la commune sera cette année directement affectée par une diminution des allocations compensatrices versées par l'État, évaluée à -93 122 € par rapport à 2025. Cette évolution résulte principalement des dispositions de la loi de finances pour 2026. Pour rappel, la loi de finances pour 2021, adoptée à la suite de la crise sanitaire, avait instauré une réduction de 50 % des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels. Cette mesure avait été intégralement compensée pour les collectivités locales via un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR). Toutefois, la loi de finances pour 2026 prévoit une diminution de cette compensation à hauteur de 19,3 %.

Enfin, le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR) devrait demeurer stable par rapport à 2025, en l'absence de nouveau transfert de compétences, soit 2 069 624 €. Il convient de rappeler que, depuis 2023, ce montant a été réduit de 100 000 € afin de tenir compte du remboursement de l'avance sur AC accordée à la commune dans le cadre du sinistre PCB.

Dotations et participations (74)

Ce chapitre de recettes regroupe les participations et les dotations. Il affiche une baisse de 19,65 % par rapport au réalisé 2025. Cette diminution s'explique principalement par le versement, en 2025, d'une aide exceptionnelle de l'État d'un montant de 198 000 €, destinée à compenser les conséquences financières du sinistre PCB, et qui n'est pas reconduite en 2026.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) perçue par la commune se compose de deux parts : la Dotation Forfaitaire (DF) et la Dotation de Solidarité Rurale (DSR).

La dotation forfaitaire évolue chaque année en fonction de la variation de la population DGF. Elle peut également faire l'objet d'un prélèvement au titre de la péréquation, destiné à financer les mécanismes de redistribution interne de la DGF. Ce prélèvement entraînera une diminution significative du montant de la DF perçue en 2026, estimée à -24,51 % par rapport au réalisé 2025.

À l'inverse, la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) progressera en 2026, avec une hausse de +14,27 % par rapport au réalisé 2025.

Produits des services (70)

Ce chapitre comprend l'ensemble des recettes perçues par la ville dans le cadre du fonctionnement de ses services dont principalement celles issues des activités culturelles et de la cantine scolaire. Il comprend également le reversement par la CCMVR des charges liées à l'entretien des zones d'activités économiques (ZAE).

Le montant de ce chapitre de recettes est estimé à 300 675 € en 2026.

Atténuations de charges (013)

Ce poste de recettes concerne principalement les remboursements sur les rémunérations des personnels placés en arrêt pour raisons de santé.

Son montant 2026 est évalué de manière prudentielle (35 000€).

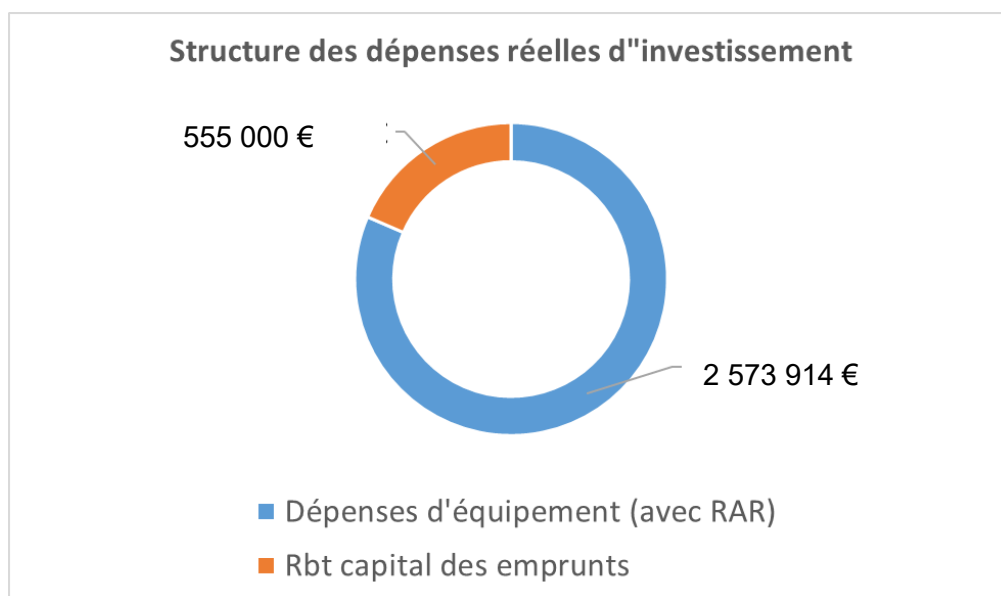
Autres produits de gestion (75)

Ils correspondent principalement aux loyers perçus par la ville. Une baisse de ce chapitre de recettes est prévue par rapport au réalisé 2025 (-44,28%). Cette baisse s'explique par la reprise en 2025 des résultats du syndicat des eaux Loire Lignon dans le cadre des transferts de compétences eau et assainissement.

B – SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement

Elles regroupent essentiellement les dépenses d'équipement et le remboursement du capital de la dette. Elles s'établissent (hors opération d'ordre) à 3 128 914 € et se répartissent de la manière suivante :



Les dépenses d'équipement (20, 204, 21 et 23)

Une enveloppe de 1 974 767 € de dépenses d'équipement (hors restes à réaliser) est inscrite au budget 2026. Elles comprennent principalement des opérations structurantes, des travaux courants et des acquisitions de matériels nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux.

Les dépenses d'équipement portées en 2026 s'articulent autour des principaux projets suivants :

Lancement du projet d'aménagements des espaces publics de l'ancienne école Saint-Joseph

Dans le cadre de la labellisation « Petites Villes de Demain », la ville de Sainte-Sigolène a mené pendant plusieurs mois un vaste travail d'études qui a conduit à la réalisation d'une feuille de route formalisée au travers d'un plan guide contenant différentes actions prioritaires dont la réalisation d'un projet d'aménagement des espaces publics de l'ancienne école Saint-Joseph.

Le projet d'aménagement conduit en 2026 portera sur l'aménagement d'un parking végétalisé. Ce projet vise à remplir plusieurs objectifs :

- Réorganiser le stationnement dans cette zone
- Améliorer la circulation dans ce quartier
- Sécuriser les entrées/sorties du parking
- Améliorer le paysage « urbain » en supprimant ou limitant l'impact des éléments inesthétiques
- Améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du centre bourg.

Pour l'exercice 2026, les dépenses inscrites au budget pour cette opération sont estimées à 245 000€ TTC. Des financements extérieurs sont sollicités à hauteur de 137 000 €.

Aménagements urbains – secteur du Réservoir

Ce projet vise à améliorer le fonctionnement et la qualité des infrastructures du secteur, avec pour objectifs principaux l'augmentation du débit du réseau d'eau potable, la modernisation des équipements existants ainsi que la sécurisation des circulations, tant piétonnes qu'automobiles.

Les travaux prévus se déclinent en deux volets. D'une part, la réfection complète des réseaux humides sera assurée par la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR). D'autre part, la commune prendra en charge le renouvellement et l'enfouissement des réseaux secs, ainsi que la réfection des chaussées et des trottoirs.

Le calendrier prévisionnel s'organise en trois phases : une première phase consacrée aux travaux sur les réseaux humides à compter de juin 2026, suivie d'une phase dédiée aux réseaux secs, puis d'une phase finale de travaux de voirie programmée au printemps 2027.

Pour l'exercice 2026, les dépenses au budget pour cette opération sont estimées à 771 304 € TTC. Des financements extérieurs sont sollicités à hauteur de 292 901 €.

Entretien du patrimoine bâti

La commune poursuivra son programme d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux et de sa voirie. Dans ce cadre, des travaux de sécurisation d'un mur de soutènement situé route de Monistrol seront engagés en 2026 (dépenses : 296 953€).

A cela s'ajoute l'ensemble des dépenses d'investissement récurrentes servant notamment au maintien et au renouvellement des équipements publics (253 480€).

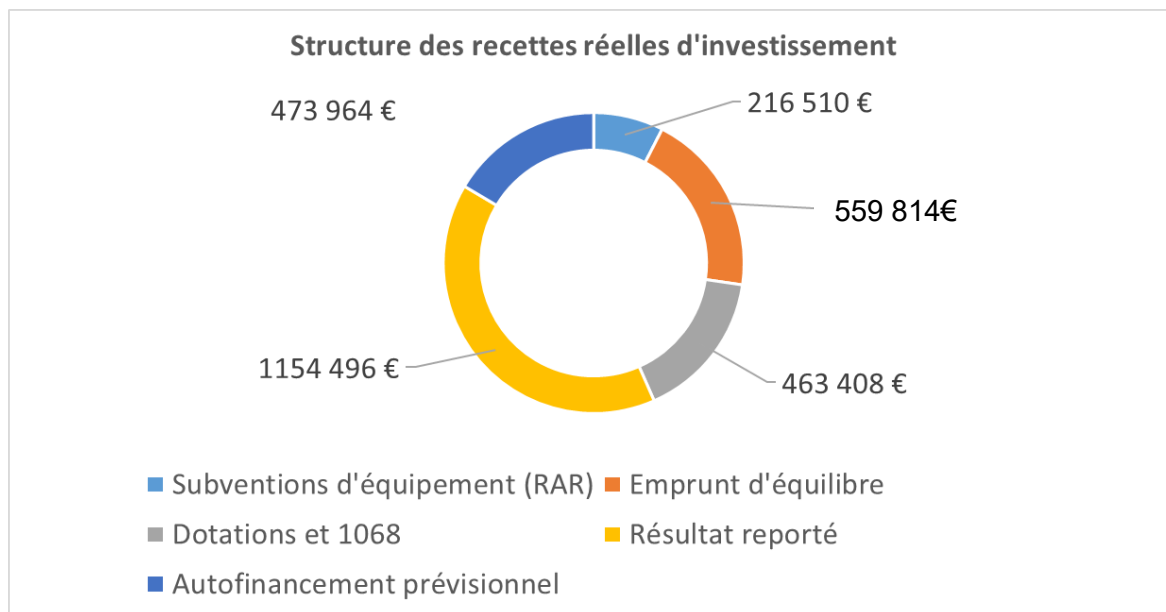
Emprunts et dettes (16)

Ce poste de dépenses porte sur le remboursement du capital de la dette. Il s'établit pour 2026 à 555 000€. Il comprend le remboursement de la deuxième échéance de l'avance exceptionnelle d'un montant d'un million d'euros allouée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour permettre à la ville de faire face aux conséquences financières de la pollution aux PCB.

Les recettes réelles d'investissement

Elles se composent pour l'essentiel, des recettes liées à l'autofinancement, aux emprunts, aux subventions d'équipement, au Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (compensation de la charge de TVA supportée par la commune dans ses dépenses d'équipement) et à la taxe d'aménagement.

Pour 2026, elles s'établissent, hors opération d'ordre, à 2 868 192 € et se répartissent de la manière suivante :



En 2026, l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, à hauteur de 293 408 €, ainsi que l'autofinancement prévisionnel (473 964 €) correspondant au solde positif de la section de fonctionnement, contribueront au financement des investissements portés par la commune.

Afin d'assurer l'équilibre de la section d'investissement, un emprunt prévisionnel de 559 814 € est inscrit au budget.

Par ailleurs, la commune poursuit une stratégie active de veille et de mobilisation de financements externes, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels, notamment l'État, la Région, le Département et la Communauté de communes Marches du Velay Rochebaron (CCMVR). À ce titre, le montant prévisionnel des subventions à percevoir en 2026 s'élève à 216 509 €.